MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 7 juin 2023, à 17 h 35

Présidence de M. Pierre de Boccard, président

La séance est ouverte à 17 h 35 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Omar Azzabi*, *Mme Joëlle Bertossa*, *M. Simon Brandt*, *Mme Alia Chaker Mangeat*, *Mme Livia Zbinden* et *M. Manuel Zwyssig (remplacé par M. Florian Schweri)*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *Mme Christina Kitsos*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *Mme Frédérique Perler* et *Mme Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 24 mai 2023, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 6 juin et mercredi 7 juin 2023, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Alfonso Gomez, maire. Je devrai vous quitter un peu avant la fin pour préparer la cérémonie. Je serai néanmoins à disposition pour répondre aux questions orales soit par écrit s'il y a une certaine urgence, soit lors de la prochaine plénière.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Il y a une belle annonce à faire: nous sommes donc le 7 juin, et nous souhaitons un bel anniversaire à notre collègue Christian Zaugg, qui fête ses 80 ans… *(applaudissements)* et je ne sais pas combien d'années d'engagement politique.

M. Christian Zaugg (EàG). Quelques-unes.

Le président. Quelques-unes, exactement. En tout cas, nous fêterons cela après sur la Treille, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle que la commission du logement se réunira à 20 h 15, à côté de la salle des Deux-Cents, afin de procéder à l'élection de sa présidence et de sa vice-présidence. De même que la commission des sports, qui se réunira à la salle des Deux-Cents à 20 h 20.

4. Questions orales.

Le président. Nous passons maintenant aux questions orales, et je donne la parole à M. Luc Zimmermann.

M. Luc Zimmermann (LC). Merci, Monsieur le président. Encore bravo pour votre élection, hier. Ma question s'adresse à Mme Perler. On a pu lire récemment dans les médias, s'agissant du futur tronçon de la voie verte au pied du quai du Cheval-Blanc, que cent trente-cinq places de parking sur cent nonante-huit, soit environ les trois quarts des places disponibles, seraient supprimées, au lieu des quarante-cinq initialement annoncées. Dans le rapport en lien avec la proposition PR-1394 qui traite du présent objet, lors de votre audition et de celle de vos services, le chiffre de quarante-neuf places avait été articulé. En page 9 du même rapport, vos services avaient confirmé que, selon l'Office cantonal des transports, jusqu'à la suppression de soixante-quatre places, la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée ne prévoit pas une obligation de compenser. Auriez-vous donc l'obligeance de nous éclairer quelque peu sur ces différents chiffres et, le cas échéant, de nous indiquer les raisons pour lesquelles votre département a cru bon d'augmenter drastiquement le nombre de places à supprimer, après l'acceptation du projet visé par la proposition PR-1394?

Par ailleurs, où est-ce que la Ville va créer des places de parking, le cas échéant, dès la soixante-cinquième place supprimée, afin de s'acquitter de son obligation légale?

Le président. Mme Frédérique Perler vous répondra ultérieurement.

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je suis désolé, Monsieur Gomez, je vais quelque peu gâcher la fête… ma foi, mais cela n'empêche pas que j'éprouve de la considération pour vous. Nonobstant, chacun sait que la taxe professionnelle a été supprimée par le Grand Conseil et que, par voie de conséquence, notre Service de la taxe professionnelle de la Ville de Genève va s'arrêter hic et nunc, faute de travail. De ce fait, dix-neuf employé-e-s ont reçu un avis de licenciement pour la fin de l'année. *(Brouhaha.)* Oui. Oh, je suis sûr que le Conseil administratif va trouver une solution mais je me réfère à des dires. Ces personnes ont rendez-vous avec le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) et je ne pense pas que ce soit pour cultiver des betteraves… Cependant je suis persuadé que le Conseil administratif de gauche ne va pas faire une chose pareille – je pose simplement la question.

M. Alfonso Gomez, maire. Merci pour cette question, mais je m'inscris en faux: il n'y a pas eu de lettre de licenciement. Je ne sais pas de quoi vous parlez.

La taxe professionnelle, en effet, va s'arrêter. Une première discussion a eu lieu avec les collaboratrices et les collaborateurs durant laquelle nous avons été extrêmement clairs: nous allons tout faire pour que l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices retrouve une place de travail au sein de l'administration. Et pour cela, plusieurs mesures sont déjà en place; sur les vingt personnes qui travaillaient au Service de la taxe professionnelle, certaines ont déjà choisi une autre voie professionnelle ou ont accepté d'autres postes au sein de l'administration. Le Conseil administratif a même accepté de regarder attentivement dans l'ensemble des départements si des postes pouvaient être attribués à ces personnes.

Aujourd'hui, quinze personnes demeurent dans ce département. De toute façon – vous le verrez lors de la présentation du budget – nous aurons besoin – non seulement durant toute l'année 2023, mais aussi durant une grande partie de l'année 2024 – de collaborateurs dans ce département. Je tiens donc à vous rassurer, Monsieur le conseiller municipal, la volonté du Conseil administratif est évidemment d'accompagner, de favoriser, d'aider les collaborateurs et les collaboratrices à trouver un autre emploi au sein de l'administration ou ailleurs – il y a aussi un soutien pour celles et ceux qui souhaitent postuler à l'extérieur.

Je comprends la préoccupation de ces collaboratrices et collaborateurs. Nous les avons réuni-e-s à deux reprises, sauf erreur, en ma présence. Il fallait aussi que nous sachions si cette taxe professionnelle serait supprimée ou pas; nous ne le savons pas encore, même si tout laisse à supposer que oui, et nous nous y sommes préparés depuis de longs mois.

Je m'inscris donc en faux quant à l'existence de ces lettres de licenciement. Si vous les avez, alors faites-les-moi parvenir… En ce cas, je me poserai un certain nombre de questions…

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le maire…

M. Alfonso Gomez, maire. Je suis désolé si j'ai été un peu long mais cela me touche un peu, car nous avons fait exactement le contraire de ce que vous venez de dire.

Mme Fabienne Beaud (LC). Ma question s'adresse à Mme Perler et concerne la rue des Rois. Alors que les travaux sont terminés et la rue rouverte, on apprend par le journal et de la part des commerçants que la rue doit désormais être végétalisée.

Alors qu'un des grands buts de cette nouvelle législature, c'est de végétaliser, je trouve bizarre qu'on n'ait pas prévu de végétaliser avant la fin des travaux.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question. Si vous vous rendez sur place, à la rue des Rois, vous constaterez qu'il y a déjà des plantations. A terme, plus de trente arbres auront été plantés. Le chantier est en cours de finalisation, la fontaine doit notamment être terminée. Des rigoles doivent aussi être comblées.

A partir du mois de novembre, cinq arbres seront plantés sur le tronçon qui amène au boulevard Saint-Georges. On ne peut pas le faire actuellement, les arbres n'y survivraient pas. Cela a été une de mes demandes: pour ne pas retarder les travaux sur la rue des Rois, pour lesquels nous avions déjà l'autorisation, nous avons déposé une demande complémentaire pour ces arbres. C'est pourquoi il y a ce petit décalage. Sinon, on aurait dû retarder le tout d'une année. Cela étant, la rue des Rois ne sera pas fermée, mais limitée à 20 km/h.

Il y avait des travaux à effectuer sur cette rue. Aussi ai-je demandé à ce que l'on en profite pour végétaliser. Finalement, l'aménagement aboutit au souhait que vous avez vous-même formulé: végétaliser. On transforme un vaste parking en une rue tout à fait conviviale, où les restaurateurs pourront installer leurs terrasses – ce qui est déjà le cas, malgré les finitions du chantier.

Mme Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Kanaan, elle concerne bien entendu la Nouvelle Comédie, dont la presse nous apprend qu'elle a annulé un spectacle de première importance et que cette annulation coûterait environ un million de francs suisses. Nous aurions aimé, au Mouvement citoyens genevois, savoir ce qui s'est passé. Pourquoi cette programmation a-t-elle été annulée? Y a-t-il eu des gros conflits entre les petites mains, à savoir les gens qui font les décors, les costumes et ainsi de suite, et la mise en scène? On aimerait savoir la vérité, s'il vous plaît. Merci d'avance.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Sami Kanaan vous répond.

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Merci, Monsieur le président. Comme je n'ai pas pris la parole hier, c'est un peu tardif: je vous félicite à mon tour, très chaleureusement, pour votre score «canonique» à la présidence, ce qui permet de faire vivre un peu ce moment majeur de notre année politique municipale.

Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question. Vous avez initié ce sujet; je me disais bien qu'il devait venir ce soir… Il est, effectivement, extrêmement sérieux. Vous pouvez imaginer que, pour la direction de la Nouvelle Comédie, Natacha Koutchoumov et Denis Maillefer, prendre cette décision a été terrible. C'est la dernière production de la saison, une production majeure, attendue dans toute l'Europe; c'est aussi la dernière production sous leur mandat, qui s'achève à fin juin, avant que Séverine Chavrier ne prenne le relais.

D'un point de vue formel, la décision a été prise par la codirection, avec le plein appui du bureau de la Fondation d'art dramatique et en concertation avec la directrice nommée, Mme Chavrier. Des contacts ont été pris avec la direction du Festival d'Avignon, puisque le spectacle devait se produire ensuite là-bas.

L'annulation est évidemment hautement regrettable. Comme je l'ai dit, c'était un spectacle majeur avec – le programme le dit bien – un monstre sacré du théâtre européen, Krystian Lupa. Cette décision n'a été prise qu'en ultime recours, au vu des conflits très conséquents, très lourds entre le metteur en scène et l'équipe de la Comédie. Il faut préciser que le metteur en scène était l'employé de la Comédie pour quelques mois, ce n'était pas un mandataire. A ce titre, comme n'importe quel autre membre de la Comédie, il se doit d'avoir un respect plein et entier pour tous les collègues, les subordonnés ou toute autre personne travaillant dans la même entreprise.

Effectivement, sans porter de jugement – je n'étais pas personnellement présent – je sais que ces conflits ont été récurrents, très lourds, très conséquents, peut-être par manque de temps par rapport à la complexité du projet. De cela a résulté la pétition cosignée par l'ensemble des équipes. Ce n'est pas une histoire d'incapacité de supporter la pression d'un projet – les équipes de la Comédie sont aguerries, reconnues dans toute l'Europe pour leurs compétences, leur disponibilité, leur engagement.

J'ai entendu des propos un peu bizarres, selon lesquels il est normal, dans le théâtre, qu'il y ait des cris, qu'il peut y avoir de la passion; ce serait comme d'affirmer qu'il faut absolument s'engueuler pour que cela fonctionne. Non! Le respect est dû. Blagues et comportements qui étaient tolérables il y a dix ans ne le sont plus aujourd'hui.

Le spectacle a donc effectivement été annulé. Nous recevrons dans les deux semaines qui viennent un rapport circonstancié. Les chiffres que vous avez lus ne sont clairement pas justes, ce sont des extrapolations sur la base de sources non vérifiées. La Fondation d'art dramatique de Genève est en train de voir toutes les implications directes et indirectes de cette affaire. En tout cas, j'exprime ma pleine confiance dans la direction de la Comédie.

M. Yves Herren (HP). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez et concerne le domaine des Feuillantines, lieu censé accueillir à une certaine époque la Cité de la musique. La population de la ville de Genève l'a refusée à 50,84% en votation populaire, il y a deux ans, en juin 2021. En septembre 2021, dans un article de Théo Allegrezza dans la *Tribune de Genève*, vous expliquiez l'intention ambitieuse de sanctuariser ce lieu naturel, en transformant ce domaine en un parc public à destination de la population. Vous disiez avoir proposé ce projet aux autres membres du Conseil administratif et avoir obtenu son soutien pour aller de l'avant et discuter sur la base de ce projet. Cette proposition de projet a probablement pesé d'un certain poids en tant qu'argument lors de la campagne et a évidemment ravi l'ensemble des opposants. En 2023, presque deux ans plus tard, quel est l'état d'avancement de ce projet de parc public? Rencontre-t-il des difficultés, des réticences ou des impossibilités notoires?

M. Alfonso Gomez, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, je salue votre intérêt pour la forêt des Feuillantines, intérêt que je partage. Effectivement, le Conseil administratif a décidé de voir les possibilités de créer un parc ou en tout cas un lieu ouvert au public.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette propriété appartient aux Nations unies. Nous avons approché cette institution de manière un peu informelle, pour l'instant, pour voir les possibilités d'ouverture. Elle nous a clairement fait savoir que, pour l'instant, tout cela était un peu prématuré. Nous ne manquerons pas de revenir à la charge, avec l'accord de l'ensemble du Conseil administratif, afin de sauvegarder ce parc et de le mettre à la disposition de la population, si cela est possible.

Néanmoins, étant donné que le domaine est propriété des Nations unies, cela prend un temps certain, voire un certain temps… Cela nécessite une rediscussion à New York, en vue d'un éventuel rachat ou d'une remise, peu importe, de ce parc à la Ville de Genève.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse à M. Gomez. Que se passe-t-il dans la tête de l'homme de gauche que vous êtes? En effet, Monsieur le maire, sur votre initiative, une exposition d'affiches sur la Palestine, dessinées par l'artiste suisse Marc Rudin, a été annulée récemment. Le même artiste avait pourtant déjà exposé par le passé à Genève. L'exposition devait avoir lieu du 25 au 27 mai dans la salle associative de l'Almacén, aux Grottes. Vous avez annulé l'évènement deux jours avant son inauguration, créant beaucoup de déception, de colère même, chez les amis de la Palestine et les Genevois et Genevoises d'origine palestinienne. Ma question, Monsieur le magistrat, Monsieur le maire: est-ce digne d'une ville

démocratique et internationale comme Genève de prendre une telle décision? Ne trouvez-vous pas qu'il s'agit d'une censure pure et dure, en contradiction avec le droit à l'expression artistique? Avez-vous cédé à des pressions d'associations pro-israéliennes? Enfin, pensez-vous trouver une solution, sachant que l'erreur est humaine?

M. Alfonso Gomez, maire. Le Conseil administratif n'a pas censuré d'exposition. Cette salle est mise à la disposition d'une association de quartier, à un certain nombre de conditions. Nous ne savions pas qui organisait l'exposition. Nous avons seulement demandé à l'association qui gère cette salle de s'assurer, puisque nous avions des indications dans ce sens, qu'il n'y aurait pas d'affiches violant un certain nombre de règles. Il s'agissait en effet d'une exposition d'affiches, ce qui n'est pas prévu dans la mise à disposition de la salle. La personne en charge de l'Almacén nous a répondu qu'elle ne savait pas. Puis, une personne désignée pour contacter les associations organisatrices, dont Secours Rouge Genève, n'a pas reçu de réponse. Une réunion a été convoquée à l'Almacén pour voir ces affiches, et personne n'est venu.

Monsieur le conseiller municipal, le Conseil administratif est très clair: les violations des droits de l'homme aujourd'hui au Proche-Orient ne peuvent être le prétexte à la violation de droits de l'homme ici, à Genève. Il est exclu qu'il puisse y avoir des affiches à caractère, disons, antisémite. Nous ne pouvons pas vous dire que cela aurait été le cas; vous affirmez que non, mais – comme moi ou quiconque – vous n'avez pas vu l'exposition. En tout cas, les responsables de l'Almacén ont décidé, dans ces conditions et pour l'instant, de l'annuler.

Il n'est nullement ici question de porter un jugement sur la question de la Palestine; il s'agit uniquement de prendre des précautions, d'éviter que des affiches qui ne respecteraient pas notre législation soient exposées. Vous savez très bien, Monsieur le conseiller municipal, que sur la question de la Palestine, la Ville de Genève et son Conseil administratif n'hésitent pas, si cela est nécessaire, à appuyer des initiatives. C'est le cas, entre autres, du festival de films «Palestine, Filmer C'est Exister». Nous le considérons comme un évènement important afin, justement, de faire connaître la situation au Proche-Orient.

Par contre, imaginez que demain une organisation proche de l'extrême droite prévoie une exposition, et que l'on nous dise que des affiches pourraient ne pas respecter la loi, il serait de notre devoir de nous inquiéter, au Conseil administratif… *(Commentaire.)* Ce n'est pas la même chose, je sais…

Sur le cas de l'Almacén, comme nous n'avions pas d'information, nous n'avons pas pris de décision, mais les responsables de la salle ont estimé que, dans ces conditions…

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le maire…

M. Alfonso Gomez, maire. … nous ne pouvions pas présenter cette exposition. Evidemment, nous sommes toujours ouverts à en présenter d'autres, à partir du moment où elles n'entraînent aucune violation de la législation suisse.

Mme Florence Kraft-Babel (PLR). Puisqu'il est devenu habituel de féliciter, permettez-moi de féliciter notre collègue Christian Zaugg pour son magnifique anniversaire, sa fraîcheur, son engagement toujours égal et lui souhaiter longue vie.

Ma question s'adresse à M. le maire, Alfonso Gomez, s'agissant du changement de nom de certaines rues. Vous l'avez perçu, la population ne suit apparemment pas cette démarche, elle ne la comprend pas. Il semblerait que les choses se fassent de façon très verticale. Est-ce le fait du prince? Est-ce un diktat du Conseil d'Etat? Quelle est la marge qui est donnée aux habitants pour s'exprimer? Cette démarche n'a pas de sens si elle n'est pas faite en concertation avec les citoyens et, surtout, avec la Ville de Genève qui est concernée. Quelle est sa marge de manœuvre? Et, s'agissant des plaques roses, quel est le calendrier? On entend dire qu'elles sont provisoires, qu'est-ce que cela veut dire, combien de temps cela va-t-il durer et qui décide de quoi?

M. Alfonso Gomez, maire. Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions dans le temps qui m'est imparti. Concernant le changement de noms de rues, nous consultons l'ensemble des habitantes et des habitants concernés par le changement. Nous leur avons non seulement envoyé un courrier pour les informer, mais nous avons également – et l'on m'a traité de fou pour cela – organisé une assemblée ouverte à tous. Sachez, Madame, que dans cette assemblée, une partie des gens – peut-être 50 à 60%, je n'ai pas compté – n'était pas contente, mais une autre était satisfaite d'un certain nombre de transformations.

Nous recevons beaucoup d'avis négatifs, c'est normal, ce sont des habitants de la rue. Il s'agit souvent de la même lettre, reproduite avec une signature différente; mais peu importe, elles sont tout à fait admissibles.

Nous sommes donc dans cette phase de consultation. En fonction de ses résultats, le Conseil administratif fera des propositions à la Commission cantonale de nomenclature (CCN) pour un certain nombre de changements.

Une voix. Et les plaques roses?

M. Alfonso Gomez, maire. Les plaques roses, c'est autre chose… Une fois que les nouveaux noms de rues seront approuvés, on installera des plaques bleues sur lesquelles l'ancien nom sera aussi indiqué, et cela durant une longue période.

Toute une série de procédures, que devront réaliser les habitants à la suite du changement de nom, seront évidemment gratuites. Nous travaillons également à les faciliter au maximum, mais ce n'est pas toujours possible, malheureusement.

En fonction des résultats de la consultation, je verrai avec le Conseil administratif si nous maintenons telle quelle la première proposition ou si nous proposons des modifications. La CCN donnera ensuite également un préavis – aucun délai n'est prévu. *In fine*, c'est le Conseil d'Etat qui prendra la décision.

Nous sommes donc un organe de proposition; la CCN contrôle et, finalement, le Conseil d'Etat approuve, ou pas.

Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve)**.** Ma question s'adresse à M. Gomez, maire de la Ville, à qui je souhaite également une belle année pleine de bonheur. Ma question concerne les multinationales responsables – ou plutôt irresponsables. La Ville et le Canton bénéficient des montants des amendes versées par les négociants de matières premières n'ayant pas respecté les droits de l'homme dans les pays où ils sont installés; par exemple, après que la Cour de justice du Canton de Genève a condamné l'homme d'affaires Benny Steinmetz à verser 50 millions de francs en guise de compensation pour une affaire en Guinée-Conakry *(ndlr: République de Guinée)*. Est-il possible que l'argent d'amendes payées par les multinationales et versé à la Ville puisse être investi dans les pays où l'infraction a été commise, afin de participer au développement des structures publiques, et ce sous la surveillance des organisations non gouvernementales (ONG) présentes sur place?

M. Alfonso Gomez, maire. Merci, Madame la conseillère municipale. A priori, l'amende est prélevée par celui qui l'émet. C'est donc, théoriquement, la Confédération qui reçoit cet argent. Certes, elle nous en redistribue une part, mais nous n'en connaissons pas l'origine exacte. On ne nous précise pas si tel montant provient de telle amende infligée à telle société pour son action dans tel pays. Ce n'est pas tracé de cette manière-là.

Comme vous le savez, et c'est le plus important, les municipalités, les Cantons et la Confédération maintiennent une politique d'aide au développement de nombreux pays. La Ville de Genève, grâce à vous, s'efforce d'attribuer le 0,7% de son budget à cette solidarité internationale, taux que nous avons respecté dans le budget de l'année passée, suivant la recommandation onusienne et des ONG.

M. Maxime Provini (PLR). Monsieur le président, vous savez très bien ce que je pense de votre élection… *(Rires. Brouhaha.)* Bien entendu je vous félicite, ainsi que l'ensemble du bureau…

Ma question s'adresse à Mme Perler. J'aimerais juste revenir sur la rue des Rois. Une question a déjà été posée à ce sujet. Un chantier va donc être rouvert – c'est vraiment dommage, mais puisqu'il s'agit de végétaliser, c'est une bonne chose. J'aurais voulu savoir combien la réouverture de ce chantier coûtera et quel crédit sera engagé. Je vous remercie pour votre réponse.

Le président. Mme Perler vous répondra ultérieurement.

Mme Michèle Roullet (PLR). Ma question concerne M. Kanaan, elle reprend un peu celle qui vous a été posée sur l'annulation du spectacle *Les Emigrants*, à la Nouvelle Comédie. Il a fallu quand même trois mois de résidence de ce metteur en scène pour que la Comédie se rende compte, à la veille de la première, des conflits entre ce dernier et l'équipe technique. Pourtant, la direction qui avait engagé Krystian Lupa, metteur en scène polonais mondialement connu, disciple de Tadeusz Kantor, et qui est qualifié par Alexandre Demidoff de «géant», savait que sa manière de travailler sortait des cadres habituels et qu'en le faisant venir, elle s'engageait à devoir suivre les indications de la mise en scène. Par ailleurs, il me semble qu'il y a une fondation de la Comédie, dont la présidente est avocate, qui aurait pu faire intervenir une médiation en amont, pour éviter ce cafouillage.

La direction de la Comédie et vous-même, Monsieur le magistrat, parlez de dignité. Mais où sont la dignité et le respect lorsqu'il n'y a aucune démarche de médiation, et que l'équipe technique, débordée, demande l'annulation de ce spectacle sans même consulter l'équipe artistique qui, elle, refusait cette annulation causant un préjudice considérable à Genève? On parle d'un million de francs, somme qui ne prend peut-être même pas en compte la perte des salaires des comédiens, ainsi que le tort moral subi par eux, qui ne peuvent pas exercer leur art. Quels sont les dédommagements prévus pour les comédiens qui ont pu perdre des mandats et pour les spectateurs qui ont payé leur abonnement?

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Je vous réponds volontiers, Madame la conseillère municipale, mais comme souvent, vous extrapolez immédiatement des conclusions dont je me demande sur quoi elles s'appuient.

Tout d'abord, pour prendre le plus important, les comédiens et les comédiennes sont évidemment payés. Evidemment, les spectateurs et les spectatrices ne paieront pas un spectacle qu'ils ne verront pas. Comme je l'ai déjà dit, le bilan

financier est en train d'être évalué. Les chiffres évoqués sont largement surévalués. Le jour venu – moi-même j'attends ces chiffres – nous vous les donnerons.

La décision n'a pas été prise sur un coup de tête, un beau matin. Ce projet était complexe et lourd. Comme je l'ai dit, l'équipe technique d'un théâtre accepte tout à fait qu'il y ait des changements de cap, des horaires improbables, et même des moments de tension. Mais la tension a augmenté. Il y a eu de nombreuses tentatives pour rattraper l'affaire, sans résultat suffisant, malheureusement. C'est seulement à la suite de nombreuses tentatives infructueuses – étant conscients à quel point l'annulation serait extrêmement triste et regrettable – que cette décision a été prise.

Vous parlez de dignité, celle du personnel est fondamentale. Madame la conseillère municipale, le metteur en scène, qui est le patron d'un projet, donne des consignes et celles-ci doivent être respectées. Mais la manière reste fondamentale. Si la manière par laquelle ses consignes sont données devient inacceptable, il faut en tirer les conséquences, surtout s'il s'agit d'un employé de la Comédie.

Je l'ai dit: je regrette profondément cette annulation pour toutes les raisons que vous avez évoquées; on se réjouissait effectivement de voir ce spectacle majeur, qui plaçait encore plus la Comédie sur le paysage européen. Cela étant, le fait qu'un théâtre de cette importance prenne une décision courageuse parce que douloureuse a aussi été remarqué dans toute l'Europe; les temps ont changé. *(Applaudissements.)*

Le président. Monsieur le conseiller municipal Maxime Provini, Mme Frédérique Perler répond à votre question précédente.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Monsieur Provini, il s'agit de la proposition PR-1448 que ce Conseil a votée pour des travaux sur le réseau d'assainissement et la requalification de la rue des Rois. Comme vous posiez la question du coût du chantier, je rappelle que celui-ci est encore en cours et que nous ne connaîtrons son coût exact que lorsque toutes les factures seront rentrées. Ce qui a été voté par votre Conseil, c'est un montant total net de 3 822 000 francs, après notamment déduction d'une contribution du fonds d'agglomération d'un peu plus de 753 000 francs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse aussi à Mme Perler. Je suis obligé de revenir sur le chantier de la rue des Rois. Un chantier va rouvrir sur une rue tout juste rénovée. Après dix-huit mois de travaux, les commerçants

étaient enfin soulagés, et patatras, ça recommence… Je peux bien comprendre que l'on veuille végétaliser plus et mieux, que ce projet n'était pas bon, mais je pense qu'on n'aurait pas dû s'y prendre ainsi. Le résultat est que l'on casse ce qui a été fait, pour modifier finalement cette PR-1448 votée par une majorité de ce Conseil municipal.

J'y suis passé de nouveau tout à l'heure en me rendant au Service du Conseil municipal. Les arbres ont été plantés dans des grands cercles en acier et vont donc très probablement rester petits. Je n'emploierais pas mon mot habituel par respect… Je trouve absolument incroyable qu'on ne pense pas à cette problématique, déjà constatée sur la plaine de Plainpalais, lorsque les arbres avaient été replantés dans des cercles en béton par M. Pagani; vous avez pu voir qu'ils n'ont pas énormément grandi depuis, puisque les racines ne peuvent pas se développer et que la canopée est toujours égale aux racines, comme vous le savez certainement… Le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité pourrait requérir l'expertise du Service des espaces verts (SEVE) lorsqu'il plante des arbres…

Par ailleurs, du moment que vous voulez modifier le projet, le minimum, c'est de venir devant le Conseil municipal. D'autant plus que vous modifiez, désormais, la voie de circulation, qui va devenir une rue sans issue.

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal…

M. Daniel Sormanni. … par conséquent j'aimerais bien savoir comment ces coûts supplémentaires seront financés et si vous entendez venir devant le Conseil municipal pour présenter une PR complémentaire.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, Mme Frédérique Perler vous répond. Ensuite je lèverai la séance pour l'investiture de M. Alfonso Gomez.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président, je serai très rapide et j'essaierai de rester le plus aimable possible face à ces attaques.

Monsieur le conseiller municipal, s'agissant du financement, je vous invite à lire le rapport PR-1448 A, qui contient l'ensemble du projet.

J'aimerais aussi m'inscrire en faux par rapport à ce que vous indiquez sur les plantations. Vous prétendez que le département que je préside n'aurait pas requis

l'expertise du SEVE. Or, cela a été fait, car nous travaillons en concertation. De plus, nous avons des chefs de projet et réalisons des expertises tout à fait compétentes.

Vous dites que ces arbres seront dans des cercles en acier; cela me permet d'expliquer que j'ai demandé que toutes les requalifications des rues soient réalisées avec diverses fosses de plantations. Il y en aura de trois types, deux dites de Stockholm et une plus classique. Cela nous permettra aussi de faire un test – je ne rentrerai pas dans des explications techniques – pour évaluer quelle est la meilleure solution pour les arbres. L'idée est d'avoir des sols qui puissent recueillir l'eau de pluie et permettent ainsi l'arrosage des arbres, plutôt que la voir partir dans des tuyaux. Tout cela, vous le savez; j'ai déjà eu l'occasion de m'en expliquer plusieurs fois. Vous pouvez être rassuré; toutes les innovations, comme la technique de fosse de Stockholm, sont étudiées par des spécialistes.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous recommencerons les questions à partir de 20 h 30. Le départ du cortège d'investiture de M. Alfonso Gomez, le nouveau maire, débutera à la promenade de Saint-Antoine à 18 h 15. Après nous nous dirigerons au Bourg-de-Four, puis vers l'Hôtel de Ville. A 19 h, nous serons tous à la promenade de la Treille, où il y aura à manger, etc.

Une voix. Et à boire!

Le président. Et à boire… Et quelques discours, également. Je lève la séance.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 15.

SOMMAIRE

1. Exhortation 470

2. Communications du Conseil administratif 470

3. Communications du bureau du Conseil municipal 470

4. Questions orales 471

5. Propositions des conseillers municipaux 483

6. Interpellations 483

7. Questions écrites 483

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi